

**Direction : Direction social solidarité santé**

**Centre Municipal de Santé**

**REF : CMS2006008**

**Signataire : PC/LL**

**OBJET : Conventions réglant les relations entre le Service de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées (SSIDPA) intégré au Centre Municipal de Santé et des infirmiers libéraux diplômés d'état.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les conventions présentées à passer avec Mesdames CIAVATTA, MOTARD, GUILLET, PHATHAPHONE et Monsieur GUTZEIT, infirmiers libéraux diplômés d'état .

Considérant l'intérêt pour la commune de régler par convention les relations entre les infirmiers libéraux diplômés d'état et le Service de Soins Infirmiers à domicile pour Personnes âgées.

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

ARTICLE 1 : Décide de passer une convention avec Mesdames CIAVATTA, MOTARD, GUILLET, PHATHAPHONE et Monsieur GUTZEIT, infirmiers libéraux diplômés d'état, pour la participation aux soins dispensés par le Service de Soins Infirmiers à domicile pour Personnes âgées.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec Mesdames CIAVATTA, MOTARD, GUILLET, PHATHAPHONE et Monsieur GUTZEIT, infirmiers libéraux diplômés d'état.

Le Maire